

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2016 À 18 HEURES 30

N° 1 - 22 / 2016 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LE CLOS DU MARRANEL - ALLÉE GASTON COMBES - COMMUNE D'ALBI

#### L'An Deux Mille Seize, le 18 février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 18 février 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Claude LECOMTE), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Najat DELPEYRAT (pouvoir de Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAÏES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir de Michel MARTY), Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO, Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Emmanuelle PIERRY, Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Stéphane BARDY,

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

**Présents : 45**

**Votants : 46**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2016**

**N° 1 - 22 / 2016 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LE CLOS DU MARRANEL - ALLÉE GASTON COMBES - COMMUNE D'ALBI**

**Pilote :** Hydraulique / Assainissement

**Autres services concernés :** Eclairage Public

Direction Générale des Services

Affaires générales, juridiques et marchés publics

**Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, rapporteur,**

Par délibération du 26 mars 2013, les membres du Conseil Communautaire ont arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

Le conseil municipal d'Albi a délibéré en date du 15 février 2016 en faveur du transfert des voiries du lotissement « Le clos du Marranel » dans le domaine public communal. Cette voirie dénommée allée Gaston Combes, est mise à disposition de la communauté d'agglomération dès leur intégration dans le domaine public communal. Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire, l'ensemble des plans de récolement, notices de fonctionnement et tests de conformité ayant été fournis aux services communautaires.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de ce lotissement suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération du conseil municipal d'Albi du 15 février 2016 approuvant le transfert des voiries du lotissement « le clos du Marranel - allée Gaston Combes » dans le domaine public communal.

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

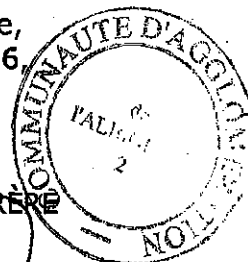
**APPROUVE** l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public du lotissement « Le clos du Marranel » - allée Gaston Combes suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**AUTORISE** monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme,  
Fait le 18 février 2016

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE





## Procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement

**Opération : CLOS DU MARRANEL - COMMUNE D'ALBI**

### **PREAMBULE**

Le lotissement le Clos du Marranel a fait l'objet après réalisation et réception, de la création d'une association syndicale libre « Le Clos du Marranel » représentée par sa présidente Madame Elodie CLAVERIE.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne dénommée allée Gaston Combes, un bassin de rétention des eaux pluviales, des réseaux d'assainissement ont été créés.

Ces ouvrages n'ont pas la vocation à rester durablement du domaine privé de l'association syndicale. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

### **A - IDENTIFICATION DES PARTIES**

- L'association syndicale libre « Le Clos du Marranel » représentée par sa présidente Madame Elodie CLAVERIE

- Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Pierre DOAT, Vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement

### **B - OUVRAGES CONCERNES**

La présidente de l'association syndicale invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement EU : 140 m de canalisation en PVC de diamètre 200mm, 7 regards de visite, 12 branchements individuels.
- Réseau d'assainissement EP : 59 m de canalisation béton diamètre 300 mm, 20 m de canalisation béton diamètre 400 mm, 56 m de canalisation béton diamètre 500 mm, 9 regards de visite, 14 branchements individuels.
- Bassin paysagé de rétention des eaux pluviales : capacité 183 m<sup>3</sup>, 1 regard de décantation, 1 ouvrage de régulation. Le bassin sera la propriété de la ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois en assurera uniquement l'entretien hydraulique.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution du marché suivant :

**Assainissement** : Entreprise S2TP - 81120 LABOUTARIE  
Date de réception :

Documents fournis dans le DOE : plans de récolement papier et dwg conformes,  
*Les rapports d'inspection télévisée des réseaux et les tests présentés par le maître d'œuvre en date du 16 octobre 2012 étaient conformes.*

### **C - SERVITUDES D'ÉCOULEMENT DES EAUX**

Les eaux usées et les eaux de pluies provenant des parcelles KL 242, 250, 251, 252, 253 et 254 se déversent jusqu'aux réseaux présents sous l'allée Gaston Combes via la parcelle du lotissement KL 290. Les réseaux présents sous la parcelle KL 290 ne deviendront pas des réseaux publics.

Les eaux usées et les eaux de pluies provenant des parcelles KL 82, 304 et 224 (désormais 305) se déversent dans les réseaux présents sous la parcelle KL 299 (cheminement piéton).

### **D - REMISE D'OUVRAGES**

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

### **EN CONSÉQUENCE ET A COMPTE DU**

- la remise des ouvrages par l'association syndicale libre « Le Clos du Marranel » représentée par sa présidente Madame Elodie CLAVERIE
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'assainissement réalisés

- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité, ainsi que du respect par les propriétaires de la servitude de non aedificandi.

Fait à Albi, le 19/11/15

Fait à Albi, le

Pour l'association syndicale

Pour le service assainissement de la  
communauté d'agglomération de  
l'Albigeois



La Présidente  
Elodie CLAVERIE



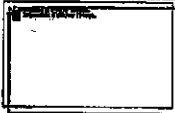
Le vice- président délégué à  
l'assainissement  
Pierre DOAT

Envoyé en préfecture le 22/02/2016

Reçu en préfecture le 22/02/2016

Affiché le 04 MARS 2016

ID: 031248100737-20160218-1\_22\_2016-DE



## Contrôle préalable à l'intégration d'équipement au domaine public communautaire

### Localisation :

**Nom de l'opération :** Le Clos du Marranel

**Date de création :**

**Installateur :** CEGELEC SUD OUEST

**Propriétaire actuel :** FRANCELOT

**Contrôle effectué le :** 04 novembre 2014

**Par :** Service éclairage public de l'agglomération : Mme. Céline MASSOL.

### *.A Documents remis :*

- ✓ Plan de recollement en format papier
- ✓conformité des plans de recollement : oui
- ✓Plan de recollement en format dwg
- ✓Examen de l'installation par un bureau de contrôle
- ✓Numéro de point de livraison : 232 34153283645
- ✓Attestation du Consuel

### **A remettre :**

### *.B État des lieux de l'installation :*

#### Caractéristiques générales des candélabres :

Les luminaires sont au nombre de :

- 4 de type TECHNO de chez THORN équipés de lampes sodium haute pression 100W. Les mâts sont en acier galvanisé cylindro-conique de hauteur 4 mètres, RAL 7043. Les candélabres sont positionnés sur trottoir à bordure franchissable.

L'état visuel des luminaires et des mâts est correct.

#### Caractéristiques du coffret éclairage public :

La protection est assurée par des fusibles et comprend 1. départ.

Le dispositif de commande est une cellule photo électrique.

### *.C Remarques:*

Sans Objet.

### *.D Avis relatif à l'intégration de l'installation au bien communautaire :*

Favorable	Favorable	Défavorable
-----------	-----------	-------------